

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 OCTOBRE 2014

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 6 octobre 2014 à 20H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 30 septembre 2014.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Philippe FAHRNER, Théo FAHRNER, Geneviève GROSSHENY, Gaëlle HOUBRE, Clothilde LOOS, Michèle LOUVEL, Aude ROMILLY, Edith SCHWAB, Francis SEYLLER, Yolande SEYLLER, Nicolas SIMLER, Saleem TALEB et Thierry WITWICKI.

Absents excusés :

Jean-Blaise FEIST a donné procuration à Clothilde LOOS

Delphine KNOBLOCH a donné procuration à Huguette BARONDEAU

Secrétaire de séance : Saleem TALEB

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour

1. Approbation et signature du PV du 1^{er} septembre 2014
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Contrat de Territoire - Communautés de Communes du Ried de Marckolsheim
4. Intégration dans le domaine public communal de la voirie rétrocédée par la société Sorevac et signature de la convention de rétrocession
5. Finances
 - a. Subventions aux associations caritatives
 - b. Subvention à l'école
 - c. Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique
6. Investissements
 - a. Poubelles et bancs dans la commune
 - b. Achat d'un copieur pour l'école
 - c. Panneaux de signalisation et panneaux pour le plan d'eau
 - d. Réfection des enrobés rue du Ruisseau
7. Communication/information
 - a. Subvention Conseil Général 67 – mini giratoire place de la Mairie
 - b. CCRM – Mutualisation des moyens

1. Approbation du procès verbal de la séance du 1^{er} septembre 2014

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 1^{er} septembre 2014. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le conseil doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Pour la présente séance, Saleem TALEB est désigné secrétaire de séance.

Le Maire demande l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour : le remplacement du passage piéton pavé dans la rue du Moulin, le remplacement de fenêtres, volets et une porte au club house du FCW et les frais de criée pour l'adjudication de la chasse.

Adopté à l'unanimité.

3. Contrat de Territoire - Communautés de Communes du Ried de Marckolsheim

Le Maire explique que le Conseil Général subventionnera des projets au travers du contrat de territoire avec cependant une diminution des aides, par rapport au précédent contrat. Au total, 1 700 000 € seront versés à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Le Maire présente les projets inscrits pour la Commune de Wittisheim pour la période 2014/2017 :

- Travaux d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente
- Aménagement du plan d'eau : construction d'un bloc modulaire, raccordement du bâtiment au réseau assainissement, construction d'une terrasse pour la buvette et d'un cheminement et stationnements pour vélos et scooters
- Création d'un parking devant l'ancienne Poste (dans la continuité de la demande de réfection de la rue de Hilsenheim faite à la CCRM)
- Création d'un giratoire à l'entrée ouest de la commune, suite au déplacement du panneau d'entrée de village pour sécuriser tous les accès ; salle polyvalente, étang de pêche, sentier d'interprétation, passage piéton pour le terrain d'entraînement.

Le Maire précise aux conseillers qu'ils seront tenus informés de l'évolution de ce dossier.

4. Intégration dans le domaine public communal de la voirie rétrocédée par la société Sorevac et signature de la convention de rétrocession

Exposé du Maire :

La SARL SOREVAC représentée par M. Philippe EHRHARDT a obtenu le permis d'aménager du lotissement du Vieux Chêne en date du 07.10.2008. La superficie du terrain à lotir était fixée après bornage à 5 400m² en 7 lots individuels.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux a été déposée par Monsieur Philippe EHRHARDT pour la SARL SOREVAC en date du 27 novembre 2012. L'ensemble des prescriptions techniques est respecté (eau, assainissement, éclairage public, réseaux téléphoniques et électriques). Enfin, la longueur de voirie a été établie à 65 ml.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession de voirie proposée par le lotisseur à l'euro symbolique pour les parcelles situées section 24, n°300/152, Unterfeld bei der Ueberfahrt avec 5,36 ares de terrain et section 24, n°301/152 Unterfeld bei der Ueberfahrt avec 0,04 are de terrain, de classer cette voie dénommée Impasse du Vieux Chêne dans le domaine public communal et d'autoriser le Maire à signer la convention, l'acte notarié et tous autres documents correspondants.

L'acte sera réalisé par Me FRERING, notaire à Muttersholtz. La commune s'est mise en rapport avec le lotisseur afin que ce dernier prenne en charge les frais d'acte notariés. Adopté à l'unanimité.

5. Finances

a. Subventions associations caritatives

Les associations suivantes ont fait une demande de subvention auprès de la Commune :

- Croix Rouge – Unité de Sélestat
- Fondation de France « Les Réveillons de la solidarité »

Conformément à la délibération de la séance du 17 avril 2014, il est proposé de verser à ces organismes la somme de 30 €.

Adopté à l'unanimité.

b. Subvention à l'école

Dans le cadre du projet de classe artistique « Graine de Cirque », les élèves de CM1 et CM2 se rendront en externat à Strasbourg au Jardin des Deux Rives du 6 au 10 octobre 2014. Il est proposé de prendre en charge les frais de transport qui s'élèvent à 1 325 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

c. Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique

Le Maire expose les dispositions des articles L. 2333-2 et suivants, L. 3333-2 et suivants et L.5212-24 à L.5212-26 du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L. 2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3333-2 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 5212-24 à L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté NOR: FCPE1408305A du 8 août 2014 actualisant pour 2015 les limites supérieures des coefficients multiplicateurs des taxes locales sur la consommation finale d'électricité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

Article premier

Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8,50.

Article 2

Le coefficient fixé à l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Wittisheim – 67820.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au comptable public assignataire.

Adopté à l'unanimité.

6. Investissements

a. Poubelles et bancs dans la commune

Conformément aux propositions de la commission voirie du 22 septembre 2014, Clothilde LOOS a présenté les devis pour les modèles de poubelles retenus par la commission voirie. Elle explique avoir rencontré dans l'intervalle les agents techniques qui ont recommandé des modèles avec seau intégré, jugé plus pratique pour faire le tri et éviter que de l'eau de pluie remplisse les poubelles.

Elle propose de faire l'acquisition de 11 modèles de corbeilles en bois vernis auprès de LEADER COLLECTIVITÉS pour 2 112 € HT.

Des corbeilles métal sont prévues pour le centre du village, principalement pour les arrêts de bus : le Conseil Municipal décide de retenir le modèle « Arkea » (capacité de 60 litres) de la société Adéquat pour 2 079 € HT les 7 modèles. (C/2188, OP 650)

Adopté à l'unanimité.

Dans le choix des bancs pour le parvis de l'Eglise, la commission a décidé de privilégier l'esthétique. Clothilde LOOS présente différents modèles retenus par la commission et les prix. Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition de 2 bancs modèle « SWANN », 4 places, longueur 2 mètres, en bois exotique avec accoudoirs pour le parvis de l'Eglise auprès de HUSSON pour la somme de 1 656 € HT. (C/2188, OP 650)

Adopté par 18 voix pour et 1 contre.

La commission a opté pour cinq bancs standards qui seront placés au cimetière, au calvaire rue de Baldenheim et rue de l'Etang. Ceux-ci seront acquis pour la somme de 1 540 € HT auprès de LEADER COLLECTIVITÉS. (C/2188, OP 650).

Adopté à l'unanimité.

Pour l'école, le Conseil Municipal a fait le choix de 2 banquettes en acier bleu qui seront fournies par ADEQUAT au prix de 778 € HT (C/2188, OP 650). Adopté par 18 voix pour et 1 abstention.

Pour l'aire de repos au Hanfgraben, la commission propose un ensemble table avec bancs. Le Conseil Municipal décide de faire cette acquisition pour 453 € HT auprès de LEADER COLLECTIVITÉS. (C/2188, OP 650)

Adopté à l'unanimité.

b. Achat d'un copieur pour l'école

Le copieur de l'école acheté en 2003 présente des signes d'usure et de vétusté certains. Il est très régulièrement en panne. L'école réalise en moyenne 10 000 copies par mois. Il est nécessaire de disposer d'un matériel solide et durable.

Trois devis ont été sollicités pour un cahier des charges identique et ont été présentés au cours de la séance.

Il est proposé de faire l'acquisition du matériel reconditionné auprès de FAC SIMILÉ, qui a fourni le copieur de la mairie en 2009, pour la somme de 3 200 € HT soit 3 840 € TTC (C/2184, OP 220) avec un coût copie de 0,0059 €. Il sera demandé lors de cette acquisition de baisser le prix du coût copie pour le contrat de la mairie (0,0059 € à ce jour).

Geneviève GROSSHENY suggère de voir si un duplicopieur ne serait pas plus adapté aux besoins de l'école et moins cher. Le Maire répond que le rendu n'est pas aussi bien que le copieur, surtout lorsqu'il y a des images ou des dessins, sans évoquer le fait que le copieur possède les fonctions de scanner, et plus précisément scan/mail, une fonction des plus plaisantes pour l'utilisateur.

Le Maire ajoute qu'il se renseignera auprès du fournisseur avant de faire cette acquisition et communiquera les informations au Conseil Municipal. Adopté à l'unanimité.

c. Panneaux de signalisation et panneaux pour le plan d'eau

Afin de compléter la signalétique de sécurité au plan d'eau et de remplacer certains panneaux défraîchis, trois devis ont été sollicités pour le cahier des charges suivants :

- Deux panneaux 600 x 400 fond blanc et texte noir avec blason en couleur « Le Maire décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir hors du périmètre surveillé et en dehors de la période de surveillance déterminée par arrêté municipal » avec poteaux et fixations
- 1 panneau idem ci-dessus mais sans poteau, à fixer sur le portail
- 2 panneaux ronds fond rouge avec texte adhésif blanc « Limite de baignade surveillée »
- 1 panneau à apposer sur le cabanon d'entrée (caisse) interdit aux chiens

Le Conseil Municipal décide, dans un souci d'uniformité avec les panneaux existants, de retenir l'entreprise OPSD pour la fourniture de ces panneaux pour la somme de 955,14 € HT. (C/2188, OP 784)

Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, d'autres devis ont été sollicités pour divers panneaux :

- 6 plots HOLOPHANE « œil de chat » pour le giratoire place de la mairie avec fourniture et pose
- 2 panneaux circulation interdite sauf engins agricoles avec mâts et fixations

(Destinés au chemin AF en parallèle de la rue de Lauraët afin de minimiser et régler la circulation. En effet, de fortes nuisances sont remarquées lors du passage de voitures qui génèrent beaucoup de poussière. Edith SCHWAB demande qui est le propriétaire de ce chemin. Le Maire répond qu'il s'agit d'un chemin de l'Association Foncière, sur l'emprise concernée par l'interdiction de la circulation.)

- 8 panneaux B21 fond bleu, flèche blanche (bacs à fleurs rue de Bergheim et rue du Moulin)
- 1 ensemble de panneaux B15 et C18 (circulation alternée), classe 2.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la société SIGNATURE, la mieux disante pour la fourniture des panneaux et la fourniture et pose des plots holophane pour la somme de 1 061 € HT (OP 650, C/2188).

Adopté à l'unanimité.

d. Réfection des enrobés rue du Ruisseau

La commission voirie s'est rendue le 22 septembre 2014 dans la rue du Ruisseau. Il est projeté de poursuivre la pose d'enrobés sur le trottoir devant chez M. SCHWOERTZIG et M. STREIT. Une zone sur le domaine privé resterait à charge du propriétaire. Si le particulier ne souhaite pas donner suite, une file de pavés sera posée pour délimiter la partie privée de la partie publique.

Dans le virage demeure un espace où se trouve un puits d'incendie; cet espace sera aménagé en espace vert.

Trois devis ont été sollicités pour un cahier des charges identiques (découpe revêtement, terrassement, fourniture et pose de pavés, application de revêtement bitumeux).

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise JEHL pour la somme de 1 174,72 € HT (OP 787, C/2151).

Adopté à l'unanimité.

7. Adjudication de la chasse – frais de criée

Vu le cahier des charges type du 08/06/2014 pour la location des chasses communales Conformément à l'article 12 du cahier des charges, les frais de criée s'élèvent à 100 € pour le pack de 1 ou 2 lots et 50 € pour les lots suivants.

Adopté à l'unanimité.

8. Remplacement de fenêtres, volets et une porte au club house du FCW

Le Maire rappelle que la commission bâtiment s'est rendue au club house du FCW et a proposé le remplacement d'une fenêtre en simple vitrage, de certaines fenêtres abimées, de certains volets et une porte.

Le Maire présente les devis reçus et le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise EBS de Sundhouse pour ces travaux pour la somme de 4 666 € HT soit 5 231,60 € TTC. (OP 796, C/2313)

Adopté à l'unanimité.

9. Remplacement du passage piéton pavé rue du Moulin

Il existe un vieux passage piéton en pavés au carrefour de la rue des Cantonniers et de la rue du Moulin. Lors de la réunion avec les riverains, il a été constaté que ce passage piéton constitue une gêne réelle pour les riverains, par le bruit généré et les vibrations dans certaines habitations. Il ne s'agit pas d'un ralentisseur mais un simple passage piéton.

Des devis ont été sollicités pour la dépose de ce dernier. Deux offres ont été reçues mais différent car les prestations proposées ne sont pas les mêmes. Les deux entreprises seront sollicitées à nouveau pour des prestations similaires. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à retenir le moins disant après une nouvelle consultation.

Geneviève GROSSHENY suggère de procéder au retrait de ceux de la rue de Muttersholtz. Le Maire ne pense pas qu'il soit nécessaire de les retirer parce que la configuration n'est pas la même.

Adopté à l'unanimité.

10. Divers

a. Subvention Conseil Général 67 – mini giratoire place de la Mairie

La commune a perçu une subvention de 1 374,70 € pour les travaux de construction du mini giratoire Place de la Mairie. Le Maire en avait fait la demande lors des débats avec la CCRM pour solder l'ancien Contrat de Territoire.

b. Wettzer Blatt'l

Le Maire propose aux conseillers qui le souhaitent de faire part d'idées d'articles pour le prochain numéro du Wettzer Blatt'l.

c. CCRM

• Mutualisation des moyens

Le Maire explique en quoi consiste la mutualisation des moyens, notamment sur l'aspect matériel : nacelle, chapiteau...mais aussi en terme de personnel si un agent dispose de compétences spécifiques ou pour faire face à une absence ponctuelle de personnel.

• Démarrage des travaux de la nouvelle Gendarmerie

Le Maire explique que les travaux de construction de la nouvelle Gendarmerie vont démarrer d'ici la fin du mois et sera située à l'entrée de la Ville de Marckolsheim.

- **Utilisation du local multiassociatif par le RAI**

Le Réseau d'Animation Intercommunal a démarré son déploiement et souhaite créer une dynamique dans la partie Nord, notamment à Wittisheim. Le local multiassociatif sera occupé le jeudi soir en vue d'organiser des activités pour les jeunes du secteur.

d. Travaux divers

- **Traçage au sol rue des Cantonniers**

Les agents techniques ont procédé au traçage au sol de la rue des Cantonniers pour matérialiser un semblant de trottoir et des piétons y ont été dessinés afin de laisser une bande libre pour les piétons.

- **Diagnostic Maison Forestière pour les risques d'exposition aux peintures au plomb**

Un diagnostic a été réalisé dans la maison forestière pour les risques d'exposition de peintures au plomb. Cette démarche était nécessaire à la délivrance de l'agrément d'assistante maternelle de Mme Colette NOZET.

- **Borne fontaine au cimetière**

La borne sise au cimetière fait l'objet de travaux de réparation. Un nouveau mécanisme sera mis en place pour un coût de 842 €. Le remplacement total s'élevait à 3 200 €.

- **Travaux aire de jeux rue de Bergheim**

Les agents techniques travaillent actuellement au réaménagement de l'aire de jeux de la rue de Bergheim : remplacement des gravillons par du gazon, bordures en pavés, ce qui réduira les inconvénients de graviers jetés partout. L'allée centrale sera composée de gravillons concassés.

- **Travaux assainissement, rue de Sundhouse**

L'extension du réseau d'assainissement pour les terrains de la rue de Sundhouse s'élèvera à 8 500 € TTC, conformément à la délibération du 27/05/2013.

- **Association Wittimooove**

L'association WITTIMOOVE va organiser avec ACDJ PROD la soirée Oktoberfest et ont sollicité l'autorisation d'accrocher la banderole annonçant l'événement rue de Muttersholtz à hauteur du cabinet médical. Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place de cette banderole.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 52.

Le Secrétaire de séance,
Saleem TALEB.

Le Maire,
Christophe KNOBLOCH.